



## Conditions Générales de Vente et d'Utilisation PREVIOO

### 1. A propos de PLEBISCIT

PREVIOO est fourni par PLEBISCIT, SARL au capital de 90 000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle sous le numéro de Siret 79360090900014, dont le siège social est sis 96 rue de la Muse, BP 92061 à La Rochelle (17000).

### 2. Portée des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation PREVIOO

Les présentes Conditions Générales de vente et d'Utilisation (« CGU ») sont applicables à toute utilisation et à tout accès à PREVIOO. Elles sont fournies aux Utilisateurs au moment de son inscription et sont disponibles à tout moment sur le Site. Les Utilisateurs reconnaissent avoir lu et compris les CGU et acceptent par les présentes d'être lié par elles. Les CGU prévalent sur tous autres documents contractuels émis par les Utilisateurs. PLEBISCIT se réserve le droit à sa seule discrétion de modifier les CGU à tout moment en publiant une notice via PREVIOO sur le Site ou en envoyant une notice aux Utilisateurs par email. Les Utilisateurs sont responsables de la relecture et tenus de se familiariser avec de telles modifications. L'utilisation de PREVIOO postérieure à une telle notification de modification des CGU vaut acceptation des nouvelles CGU par l'Utilisateur.

### 3. Définitions

Les termes en italique ont la signification suivante :

- *Administrateur(s)* désignent les Utilisateurs (i) liés(s) à PLEBISCIT par la Souscription, (ii) détenant un Compte avec accès à toutes les fonctionnalités de PREVIOO et (iii) configurant l'accès pour le Personnel de PREVIOO ;
- *Compte* désigne un compte valide donnant accès aux Services Standards de PREVIOO ; - *Contenu* désigne le contenu que les Utilisateurs ont téléchargé via PREVIOO notamment mais sans que cette liste ne soit limitative, des documents commerciaux, de Données à Caractère Personnel ;
- *Données à Caractère Personnel* désignent toute information collectée se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement notamment par référence à un nom, un numéro d'identification, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
- *Durée* désigne la durée mensuelle, semestrielle ou annuelle choisie par les Utilisateurs et durant laquelle ils sont autorisés à accéder et utiliser PREVIOO ;
- *License* désigne la licence non-exclusive accordée par PLEBISCIT aux Utilisateurs dans l'objectif d'accéder et d'utiliser PREVIOO ;
- *Partie(s)* désignent PLEBISCIT et/ou les Utilisateurs ;
- *Personnel* désigne les Utilisateurs : coordinateur(s), animateur(s), militant(s) détenant un Compte configuré par l'Administrateur avec un accès limité aux fonctionnalités de PREVIOO ;
- *Politique de Confidentialité* désigne le document établi par PLEBISCIT présentant ses traitements de Données à Caractère Personnel des Utilisateurs et définissant leurs droits correspondants [Lien] ;
- *Prix* désigne les prix de PREVIOO applicables aux Utilisateurs ;

- *PREVIOO* désigne le logiciel appartenant à PLEBISCIT accessible comme un « software as a service » (SaaS), application mobile ou via une interface de programmation d'application (API) et donnant accès aux Services Standards proposés par PLEBISCIT ;
- *Services Standard* désignent les services essentiels fournis par PREVIOO associés à la Souscription à l'exclusion de tout service additionnel ;
- *Site* désigne le site Internet de PLEBISCIT accessible à l'adresse [www.previoo.com](http://www.previoo.com) et présentant PREVIOO et les Prix.
- *Souscription* désigne l'engagement contractuel liant les Utilisateurs à PREVIOO incluant les Services Standard.

#### 4. Description de PREVIOO

PREVIOO est un logiciel français indépendant de tout parti politique conçu pour gérer et animer sa vie publique, organiser efficacement une équipe, un groupement, organiser des actions, réaliser des campagnes de terrain, attribuer les rôles et missions des membres d'équipes, de mesurer l'efficacité des actions, recruter des militants, des sympathisants..

##### 4.1. Les Services Standards de PREVIOO :

- fournissent aux Utilisateurs un espace de stockage pour leur Contenu ;
- réunissent des outils pour gérer tous les besoins de mise en relation avec les citoyens et d'animation de groupes de personnes et donne un accès à un tableau de bord unique avec les caractéristiques présentes sur le Site. Sur demande des Utilisateurs, PLEBISCIT peut les aider à identifier leur besoin et former les Utilisateurs et le Personnel. Un devis spécifique leur sera alors transmis.

##### 4.2 Utilisateurs et Personnel

Les Comptes ont deux niveaux d'accès : Administrateur et Personnel (coordinateur, animateur, militant). Quand les Utilisateurs souscrivent à des Comptes du Personnel pour un ou plusieurs des membres du Personnel, ils ont accès à PREVIOO au titre des Services Standard. Les Utilisateurs ont accès à l'ensemble du Contenu des membres du Personnel. Les Utilisateurs et le Personnel peuvent partager du Contenu.

#### 5. Accès à PREVIOO sur inscription

##### 5.1. Création d'un Compte et inscription

Pour accéder et utiliser PREVIOO, les Utilisateurs doivent être légalement capables de contracter et se soumettent à toute loi applicable (française et/ou étrangère). Les Utilisateurs doivent utiliser PREVIOO pour des objectifs professionnels uniquement.

Les Utilisateurs doivent créer un Compte à partir du Site et renseigner les informations suivantes :

- Le nom de l'association de financement, parti politique, ...
- Leur nom et prénom
- Une adresse e-mail
- Un mot de passe
- Une adresse physique
- Un numéro de téléphone
- Le pays
- Leurs mandats actuels

L'adresse e-mail doit rester valide tant que le Compte reste actif. Les Utilisateurs sont responsables de la mise à jour de leur adresse électronique si nécessaire.

## 5.2. Comptes de l'Utilisateur et Comptes du Personnel

Par défaut, l'Utilisateur paramètre la configuration du Compte. Si le Personnel crée un Compte au nom de l'utilisateur, ils justifient (i) être autorisés à consentir toutes les autorisations prévues dans les CGU et lier les Utilisateurs aux CGU et (ii) acceptent les CGU pour le compte de l'utilisateur. Les Utilisateurs peuvent ajouter des membres du Personnel. Les Comptes additionnels de Personnel ne sont pas facturés en sus de l'abonnement souscrit. Les Utilisateurs peuvent créer et supprimer les Comptes du Personnel à tout moment. La création ou la suppression d'un Compte du Personnel ne modifie pas la Durée.

## 5.3. Mot de passe

Le mot de passe des Utilisateurs est strictement personnel et confidentiel. Les Utilisateurs ne doivent pas le partager avec d'autres personnes. Les Utilisateurs sont responsables de la perte de leur mot de passe ou du vol de leur mot de passe s'il est prouvé qu'ils ont commis une faute qui leur est imputable. En cas de perte ou de vol de mot de passe, les Utilisateurs doivent le notifier à PLEBISCIT sans délai.

## 6. Obligations de PLEBISCIT

### 6.1. Obligations associées à PREVIOO

PLEBISCIT accorde aux Utilisateurs un droit non exclusif d'accès et d'utilisation de PREVIOO conformément aux CGU. PLEBISCIT s'engage à faire preuve de prudence et de diligence dans la fourniture d'un service de qualité, conformément aux usages en la matière. PLEBISCIT s'efforcera de fournir un accès permanent à PREVIOO, 24 heures sur 24 et chaque jour sauf en cas de force majeure, tel que définie à la section intitulée « Force majeure » ci-dessous.

### 6.2. Obligations associées au Contenu

PLEBISCIT s'engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité du Contenu pendant toute la Durée.

PLEBISCIT s'engage à ne pas utiliser le Contenu pour une autre finalité que la fourniture de PREVIOO (y compris le soutien technique associé) et s'engage à ne pas modifier ou changer le Contenu. PLEBISCIT accepte de prendre toutes les précautions raisonnables pour assurer la protection physique du Contenu des Utilisateurs. Les sauvegardes sont effectuées par PLEBISCIT dans les conditions présentées sur le Site.

## 7. Obligations des Utilisateurs

### 7.1. Accès à PREVIOO

Les Utilisateurs doivent utiliser PREVIOO conformément aux CGU. Les Utilisateurs acceptent d'être liés par la Licence. Pour utiliser PREVIOO, les Utilisateurs doivent avoir un accès terminal permettant d'accéder à l'internet et d'un navigateur récent qui accepte les cookies. Tous les coûts nécessaires pour l'équipement et la connexion des Utilisateurs à l'internet et de leur accès et d'utilisation de PREVIOO sont de leur seule responsabilité. Les Utilisateurs doivent, sous leur seule responsabilité, configurer PREVIOO et leurs terminaux pour assurer leur compatibilité avec PREVIOO.

### 7.2. Utilisation de PREVIOO

Pour utiliser et accéder à PREVIOO, les Utilisateurs acceptent de :

- toujours fournir des Données à Caractère Personnel sincères et véridiques et à les mettre à jour si nécessaire afin qu'elles restent complètes et exactes ;
- utiliser PREVIOO conformément à sa destination et selon les termes des CGU ;

- respecter les droits de tiers et, plus généralement, toutes les lois et règlements en vigueur relatifs à l'utilisation de PREVIOO ;
  - ne pas nuire à la réputation de PREVIOO ou diffamer PLEBISCIT ;
  - ne pas s'engager dans toute conduite qui pourrait interrompre, détruire, limiter ou plus généralement nuire à PREVIOO ou permettre aux Utilisateurs d'accéder et d'utiliser PREVIOO sans autorisation, y compris en utilisant des virus, codes malveillants, des programmes ou des fichiers ;
  - ne pas copier ou vendre tout ou partie de PREVIOO ; En cas de violation de ce qui précède, PLEBISCIT se réserve le droit d'annuler le Compte et/ou de bloquer les Utilisateurs sans préavis, ni indemnité.
- Les Utilisateurs reconnaissent avoir vérifié l'adéquation de PREVIOO avec leurs besoins et avoir reçu toutes les informations et conseils nécessaires pour conclure les CGU.
- Les Utilisateurs reconnaissent avoir été pleinement informés par PLEBISCIT de l'étendue de leurs obligations contractuelles aux termes des CGU.

### 7.3. Contenu des Utilisateurs et utilisation par les Utilisateurs de PREVIOO

Les Utilisateurs sont entièrement et seuls responsables de leur Contenu. Les Utilisateurs doivent faire une copie de sauvegarde de leur Contenu. L'utilisation de PREVIOO ne les dispense pas de faire de telles copies de sauvegarde.

Les Utilisateurs acceptent de respecter les droits de tiers, y compris les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que les droits d'auteur, droits des brevets, des dessins et marques.

A la fin de la Durée, les Utilisateurs doivent télécharger leur Contenu à partir de PREVIOO si cela n'a pas déjà été fait. Les Utilisateurs reconnaissent que PLEBISCIT n'héberge pas leur Contenu indéfiniment.

### 7.4. Paiement

Les Utilisateurs s'engagent à réaliser les paiements à PLEBISCIT conformément à l'article 8 des CGU.

## 8. Prix

### 8.1. Prix des Services Standards

PREVIOO nécessite au moins une Souscription aux Services Standards et le paiement du Prix selon la politique de Prix disponible sur la page "Tarifs" du Site.

Les Prix applicables pour les Services Standards peuvent différer et peuvent être affichées dans des devises différentes en fonction de la localisation des Utilisateurs excluant les taxes si applicables.

Les prix de PREVIOO sont indiqués dans la page "tarifs" sur le Site. Cependant, PLEBISCIT se réserve le droit de faire des offres promotionnelles qui peuvent différer de la politique des Prix applicable.

### 8.2. Paiement

Les Utilisateurs peuvent régler leur abonnement uniquement par carte de crédit. Pour plus d'informations, les Utilisateurs peuvent consulter le Site. Tous les Prix dus au titre des CGU sont payables d'avance.

PLEBISCIT se réserve le droit en cas de non-paiement par les Utilisateurs ou en cas de violation d'une stipulation contenue dans les CGU, de suspendre l'accès à PREVIOO jusqu'à ce que le paiement soit reçu dans son montant total.

### 8.3. Factures

La liste des factures est disponible en ligne pour les Utilisateurs depuis leur Compte. Les factures de PLEBISCIT ne sont pas envoyées par la poste, sauf demande écrite des Utilisateurs. Les Utilisateurs

s'engagent à informer PLEBISCIT de tout changement dans leur adresse postale et bancaire ou toute autre information nécessaire pour le paiement.

Tout différend concernant une facture doit être exprimé dans une lettre ou un courriel adressé avec accusé de réception dans les quinze (15) jours à compter de la date de la facture. En l'absence d'une telle lettre ou de courriel, les Utilisateurs seront réputés avoir accepté la facture.

#### 8.4. Modifications de la politique de Prix

PLEBISCIT se réserve le droit de mettre à jour sa politique de Prix et de créer de nouvelles charges à tout moment, à condition de respecter un préavis d'un (1) mois pour les Utilisateurs. Tout changement sera envoyé par courriel ou affiché sur le Site.

La nouvelle politique des Prix est immédiatement applicable (i) pour les nouveaux Utilisateurs.

Pour les Utilisateurs existants, la nouvelle politique des Prix pour les Services Standards sera applicable après renouvellement de la Durée. Les Prix applicables aux Utilisateurs lors de la création de leur Compte sont garantis jusqu'au renouvellement de la Durée.

### 9. Durée et résiliation

#### 9.1. Durée

Les CGU sont valides pour une Durée mensuelle, semestrielle ou annuelle et ne sont pas renouvelées automatiquement.

Il est de la responsabilité des Utilisateurs d'anticiper la fin de la Durée en souscrivant à nouveau une durée, mensuelle, semestrielle ou annuelle.

#### 9.2. Résiliation

##### 9.2.1 Résiliation par les Utilisateurs

Les Utilisateurs peuvent résilier à tout moment directement depuis leur Compte ou en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à PLEBISCIT.

Toute résiliation de PREVIOO sera effective à la fin de la Durée initialement choisie : la totalité de la Durée initialement choisie (mois, semestre ou année) sera facturée malgré la résiliation. Aucun remboursement ou crédit ne peut être fait pour une utilisation partielle de PREVIOO.

##### 9.2.2 Résiliation par PLEBISCIT

PLEBISCIT se réserve le droit de résilier les CGU à tout moment en cas de non-respect par les Utilisateurs des CGU. PLEBISCIT se réserve le droit de résilier unilatéralement les CGU si le Contenu chargé et/ou échangé par les Utilisateurs créerait des problèmes opérationnels pour PREVIOO et pour les serveurs de PLEBISCIT. Les Utilisateurs concernés seront avisés par lettre recommandée et auront accès à PREVIOO pour une période n'excédant pas un (1) mois. Les Prix payés par les Utilisateurs correspondant à la Durée restant à courir au-delà de l'avis ci-dessus seront remboursés. Dans le cas précédent, PLEBISCIT s'engage à conserver le Contenu des Utilisateurs pour une période de soixante (60) jours après la résiliation. Le Contenu sera mis à la disposition des Utilisateurs et après soixante (60) jours PLEBISCIT pourra détruire le Contenu sans que les Utilisateurs aient droit à des dommages et intérêt ou puissent obtenir réparation.

##### 9.2.3 Conséquences de la résiliation

PLEBISCIT supprimera de ses serveurs le Contenu des Utilisateurs après trois (3) années d'inactivité des Utilisateurs d'un Compte à partir du dernier jour d'abonnement. Les articles 9, 10, 11, 12, 13 et 15 survivront à l'expiration ou à la résiliation de la Souscription.

## 10. Responsabilité, Garanties et Exclusions de garanties

### 10.1 Responsabilités et garanties de PLEBISCIT

#### 10.1.1 Général

PREVIOO ne peut jamais se substituer aux fonctions administratives et de gestion et aux obligations des Utilisateurs. L'assistance de PREVIOO est donnée seulement pour l'utilisation de PREVIOO. Les informations fournies par PLEBISCIT dans le cadre de PREVIOO ne constituent pas un conseil, qu'elles soient commerciales, financières, juridiques ou d'autres natures. Dans tous les cas, la responsabilité globale de PLEBISCIT est strictement limitée au montant de la cotisation d'une Souscription annuelle à PREVIOO.

Cette clause est essentielle pour PLEBISCIT et fait partie de l'accord des Parties.

En aucun cas, PLEBISCIT sera directement ou indirectement responsable de tout dommage causé aux Utilisateurs ou à une tierce partie en raison de la faute des Utilisateurs. PLEBISCIT se réserve le droit d'arrêter la commercialisation de PREVIOO sans préavis ni indemnité.

#### 10.1.2 Hébergement et accessibilité des Données

PREVIOO est hébergé sur la plateforme dédiée de PLEBISCIT, dans un centre de données. Les serveurs de PLEBISCIT sont gérés par un professionnel de l'hébergement web : la société Online. Le Contenu des Utilisateurs est sauvegardé sur des serveurs dédiés de PLEBISCIT. Les données des Utilisateurs sont stockées sur les serveurs de PLEBISCIT pendant deux (2) semaines après leur suppression par les Utilisateurs. Pour récupérer ces informations, les Utilisateurs doivent informer PLEBISCIT dans ce délai. Après ce délai, les données des Utilisateurs seront définitivement supprimées.

#### 10.1.3 Services et maintenance

PLEBISCIT ne garantit pas que PREVIOO ne comporte pas d'anomalies ou d'erreurs, pouvant être corrigées ou que PREVIOO fonctionnera sans interruption ou dysfonctionnement, ou qu'il est compatible avec du matériel ou une configuration autre que ceux expressément approuvés par PLEBISCIT.

Les mises à jour de PREVIOO peuvent se tenir à n'importe quel jour et peuvent provoquer une interruption de service pour une courte période.

En cas d'absolue nécessité, PLEBISCIT se réserve le droit d'interrompre PREVIOO pour effectuer une intervention technique de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services, indépendamment de l'heure et la durée de l'intervention. La panne ne donne lieu pour les Utilisateurs à aucune indemnité.

PREVIOO peut être modifié en fonction des améliorations et des mises à jour effectuées sans en informer les Utilisateurs. PREVIOO peut être modifié, amendé et/ou autrement modifié à tout moment et à la seule discrétion de PLEBISCIT.

En cas de période d'essai gratuite de PREVIOO En contrepartie de la fourniture gratuite de PREVIOO à titre exceptionnel, PLEBISCIT ne donne aucune garantie, implicite ou explicite, aux Utilisateurs lors de l'essai gratuit et PLEBISCIT ne peut être tenu responsable pour toute raison et sur n'importe quel fondement.

### 10.2 Limitation de garantie de PLEBISCIT

Dans les limites prévues par la loi en vigueur, PREVIOO, tel que fourni par PLEBISCIT, est fourni et licencié « tel quel » sans aucune garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. PLEBISCIT met tout en

œuvre pour garantir la continuité de service de la solution PREVIOO. Toutefois, PLEBISCIT ne saurait être tenu responsable d'éventuelles erreurs ou interruption de service de PREVIOO.

### 10.3 Responsabilité et garanties des Utilisateurs

#### 10.3.1 Accès et utilisation de PREVIOO

Les Utilisateurs reconnaissent que PREVIOO est une plateforme particulièrement complexe notamment en termes de technologie informatique. En l'état actuel des connaissances, les tests et les expériences ne peuvent couvrir toutes les utilisations possibles. Les Utilisateurs s'engagent donc à supporter les risques d'inadéquation ou d'indisponibilité de PREVIOO. Les Utilisateurs agissent comme une entité indépendante et, en conséquence assument tous les risques de leur activité. Les Utilisateurs sont seuls responsables de la Souscription, de l'information des contenus et des fichiers transmis, distribués ou recueillis, ainsi que de leur fonctionnement et leur mise à jour. Les Utilisateurs sont responsables de :

- leur accès et l'utilisation de PREVIOO, y compris par leurs Administrateurs et/ou les Utilisateurs ;
- l'obtention et le maintien de tout l'équipement nécessaire pour accéder à PREVIOO ;
- s'assurer qu'un tel équipement est compatible avec PREVIOO.

Les Utilisateurs doivent faire toutes les réclamations contre PLEBISCIT dans les quarante-huit (48) heures suivant l'événement.

#### 10.3.2 Contenus des Utilisateurs

Les Utilisateurs conviennent que PREVIOO n'exerce aucun contrôle sur leur Contenu. Les Utilisateurs garantissent qu'ils sont entièrement et uniquement responsables du Contenu et qu'ils possèdent tous les droits, ou ont obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation du Contenu. Les Utilisateurs sont responsables de toute publication de Contenu sur leur Compte. Les Utilisateurs ne doivent pas fournir un Contenu qui pourrait être jugé illégal, indécent ou dommageable de quelque façon ou forme ou qu'il n'est pas autorisé à le faire, y compris, mais sans s'y limiter, le Contenu qui entrerait en violation avec des droits de tiers.

Les Utilisateurs doivent prendre, dans une telle période, toutes les dispositions pour sauvegarder leur Contenu régulièrement.

#### 10.3.3 L'équipement des Utilisateurs

Pour améliorer PREVIOO, PLEBISCIT peut recommander certaines configurations. Les Utilisateurs sont responsables du suivi de ces recommandations. Les Utilisateurs sont seuls responsables de leur connexion à l'internet et de tous les frais afférant. L'accès à PREVIOO peut être disponible au moyen de logiciels téléchargés sur les terminaux des Utilisateurs. Les Utilisateurs conviennent que PLEBISCIT peut automatiquement mettre à jour ces logiciels, et les CGU s'appliqueront à ces mises à jour. Les Utilisateurs déclarent comprendre que PLEBISCIT ne peut pas être tenu responsable en cas d'interruption de l'internet, de virus affectant les données et/ou logiciels des Utilisateurs, l'éventuelle utilisation abusive des mots de passe de Compte et, plus généralement, de tous les dommages causés par des tiers.

#### 10.3.4 Garanties des Utilisateurs

Les Utilisateurs doivent garantir et indemniser PLEBISCIT (et ses sociétés affiliées et filiales et de leur dirigeants, administrateurs, employés, agents) de toute réclamation ou demande, y compris les frais d'avocats raisonnables, faite par une tierce-partie liée à ou découlant de la violation des CGU, de leur utilisation abusive de PREVIOO ou de la violation de toute loi ou des droits d'un tiers.

## 11. Conditions d'exécution des opérations de traitements de données à caractère personnel

Considérant que l'administrateur créera un compte administrateur sur la solution en ligne PREVIOO et sera considéré comme « le Responsable du Traitement » des données à caractère personnel collectées, PLEBISCIT sera alors considéré comme le « sous-traitant » afin d'opérer le traitement de données personnelles pour son compte. Que cette relation de sous-traitance est encadrée strictement par le règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après «RGPD»).

Les parties s'engagent au respect des obligations définies ci-après.

### 11.1 Garanties suffisantes du sous-traitant

PLEBISCIT en tant que sous-traitant certifie présenter les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour répondre aux exigences imposées par le RGPD dans son article 32 notamment :

- Le personnel dédié à la sécurisation des données ;
- Le chiffrement des données à caractère personnel du coffre-fort numérique ;
- Le choix d'un serveur français dédié (et non partagé) ;
- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- Les moyens de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriées en cas d'incident physique ou technique;
- Les procédures visant à tester et ou analyser régulièrement l'efficacité des systèmes de traitement des données. En particulier PLEBISCIT certifie avoir formé son personnel interne afin que son organisation soit en mesure de respecter l'ensemble des obligations imposées dans ce cadre.
- Politique de mot de passe robuste
- Procédure d'alerte par envoi d'un mail au client utilisateur de la solution en cas de saisie de certains termes interdits pouvant révéler la collecte de données sensibles sur les électeurs notamment permettant de répondre aux exigences de minimisation de la collecte de données non pertinentes.

PLEBISCIT certifie également disposer des compétences techniques (IT, sécurité, infrastructure...) pour appréhender l'ensemble des obligations qui sont imposées par le règlement pour le traitement des données personnelles qui lui seront transmises par le responsable du traitement. Il certifie également avoir les ressources suffisantes pour garantir son respect. A ces fins, et en tant que de besoin, PLEBISCIT en tant que sous-traitant est en mesure de transmettre l'ensemble des éléments probatoires nécessaires à cette démonstration.

### 11.2 Obligation juridique et objet

Ces CGU lient PLEBISCIT en tant que « sous-traitant » aux Utilisateurs inscrits du logiciel PREVIOO désignés comme « Responsable de traitement » dans la fourniture de prestations de service opérant le traitement de données personnelles pour le compte de ces Utilisateurs.

L'objet de la prestation de service PREVIOO est défini à l'article 4.

### 11.3 Nature et finalité du traitement



Les services de traitement de données personnelles fournis par le sous-traitant sont opérés pour l'exécution de la prestation de service détaillé dans l'article 4. La base légale de la collecte de données à caractère personnel est le consentement des Utilisateurs.

#### 11.4 Type de données traitées

Les données personnelles traitées seront :

##### **Concernant l'accès aux interfaces d'administration du logiciel :**

- l'email ;
- le mot de passe du responsable du traitement ;

##### **Concernant les données des électeurs importés initialement dans l'outil issues des listes électorales :**

- Le genre ;
- Le nom et prénom ;
- L'adresse ;
- La date de naissance ;
- Le bureau de vote de rattachement
- Les coordonnées ;

##### **Concernant les données collectées par l'utilisateur**

- L'adresse de messagerie ;
- Le numéro de téléphone ;
- Des données de profil, uniquement sur la base de tags prédéfinis selon des catégories permettant d'orienter la communication : Le métier, les préoccupations, les centres d'intérêts.
- Choix des personnes de voter ou non (sans collecter leur intention de vote)

##### **Concernant la facturation :**

- les coordonnées de la personne en charge de la gestion du compte

#### 11.5 Catégories de personnes concernées

Les personnes concernées par le traitement sont les administrateurs en tant que responsable de traitement ainsi que leurs équipes.

#### 11.6 Obligations et droits du responsable du traitement

Conformément à l'article 28.3 du RGPD, il est rappelé que le responsable du traitement assume la responsabilité du traitement des données personnelles et que celui-ci dispose des droits, notamment définis à l'article 28 du RGPD.

Conformément au règlement européen sur la protection des données, les utilisateurs s'engagent à respecter **la notion de consentement** et garantissent que les données importées ou mises à jour dans PREVIOO sont conformes aux exigences réglementaires en vigueur.

A ce titre, au terme de la campagne électorale, les candidats et élus sont tenus de supprimer les données des électeurs collectées y compris si le candidat est élu.

Le responsable de traitement s'engage à prendre des mesures appropriées pour fournir toute information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible pour respecter le droit des personnes.

#### 11.7 Traitement sur instruction du responsable du traitement du RGPD

PLEBISCIT ne traite les données personnelles que sur instruction du responsable du traitement conformément à l'article 28-3 du RGPD.

#### 11.8 Personnels opérant le traitement des données pour le compte du responsable du traitement

PLEBISCIT veille à ce que l'ensemble de son personnel opérant le traitement des données personnelles pour le compte du responsable de traitement s'engage à respecter la confidentialité requise. Pour ce faire, les salariés de PLEBISCIT sont soumis à un accord de confidentialité spécifique dans leurs contrats de travail.

#### 11.9 Respect des obligations de sécurité informatique

Le sous-traitant s'engage spécifiquement à respecter l'ensemble des obligations de sécurité (notamment imposées par l'article 32) dans le traitement des données personnelles opérées pour le compte du responsable de traitement. PLEBISCIT garantit un niveau de sécurité adapté au risque et selon les besoins :

Logiciel privacy by design, chiffrement des données à caractère personnel du coffre-fort numérique, les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience des systèmes et services de traitement, la mise à jour régulière des serveurs pour garantir l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité du traitement.

#### 11.10 Recrutement d'autres sous-traitants

PLEBISCIT s'engage à s'assurer du respect des conditions visées aux paragraphes 2 et 4 de l'article 28 du RGPD pour le recrutement d'un autre sous-traitant.

Le responsable du traitement confère une autorisation générale de sous-sous-traitance à PLEBISCIT, afin qu'il puisse mener ses missions à bien dans le cadre de la présente prestation de service.

Lorsque PLEBISCIT recrute un autre sous-traitant, PLEBISCIT s'engage à s'assurer que les mêmes obligations soient imposés à ce sous-traitant que celles prévues dans les présentes CGU, relativement à la protection des données personnelles et afin que ce sous-sous-traitant réponde aux exigences du RGPD.

#### 11.11 Conservation des données

Les données des électeurs sont stockées dans une même base de données au sein d'une table distincte pour chaque client responsable de traitement. Un compte est considéré comme actif tant que le client paye un abonnement. A l'issue de son dernier mois d'abonnement, il devient inactif. A l'issue d'une période de 3 mois sans réinscription, le compte et toutes les données liées à ce compte sont supprimées.

Il est possible pour le client de demander la restitution de ses données avant suppression au format CSV.

#### 11.12 Coopération avec l'autorité de contrôle et le responsable de traitement

Conformément à l'article 31 du RGPD, PLEBISCIT en tant que sous-traitant s'engage à coopérer avec le responsable de traitement ainsi que, le cas échéant, leurs représentants avec l'autorité de contrôle, à la demande de celle-ci, dans l'exécution de ses missions.

PLEBISCIT s'engage à mettre à disposition du responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par le RGPD.

PLEBISCIT s'engage également à informer le responsable de traitement s'il en a eu connaissance d'une instruction constituant une violation du règlement ou une autre disposition relative à la protection des données.

#### 11.13 Sécurité des données - Obligations des articles 32 à 36

PLEBISCIT s'engage à aider le responsable du traitement à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36.

#### 11.14 Transfert de données à caractère personnel

PLEBISCIT certifie qu'il n'effectue pas de transfert de données à caractère personnel hors UE. En cas de nécessité de transferts de Données à caractère personnel hors Union Européenne vers un pays tiers ou à une organisation internationale, PLEBISCIT s'engage à informer le responsable du traitement des obligations juridiques qui en découlent avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit un tel transfert.

#### 11.15 Fin de prestation

Selon le choix défini par le responsable du traitement, PLEBISCIT s'engage à supprimer toutes les données à caractère personnel ou les renvoyer au responsable du traitement au terme de la prestation de service, et s'engage à détruire les copies existantes (à moins d'en être obligé autrement de par la loi).

### 12. Propriété intellectuelle

#### 12.1 Propriété intellectuelle de PLEBISCIT

PREVIOO appartient sans aucune limitation à PLEBISCIT. Les Utilisateurs sont autorisés à utiliser PREVIOO seulement selon la Licence. Tous les droits non expressément accordés aux Utilisateurs par les CGU sont réservés. Les sites de PLEBISCIT ou de logiciels sont des œuvres originales protégées par le droit de propriété intellectuelle et les conventions internationales. Les Utilisateurs garantissent qu'ils ne modifieront, loueront, emprunteront, vendront ou ne distribueront pas ces œuvres ou ne créeront pas d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur elle.

Aucune utilisation du nom ou de la marque de PLEBISCIT ne peut se produire sans son consentement préalable écrit. Les Utilisateurs reconnaissent que PLEBISCIT est l'unique propriétaire de ses droits de propriété intellectuelle, et en particulier de PREVIOO et ne doivent à aucun moment contester cette propriété ou la validité de la propriété intellectuelle de PLEBISCIT ou des droits qui y sont attachés. Les éléments disponibles sur PREVIOO ou sur le Site tels que les logiciels, bases de données, les outils, la plate-forme, les pages Web, textes, photographies, images, icônes, sons, vidéos et plus généralement toutes les informations disponibles pour les Utilisateurs, sont la propriété, entièrement et exclusivement de PLEBISCIT. Aucune des Parties n'acquiert le droit de la propriété intellectuelle sur les bases de données de l'autre, ni sur ses marques, dessins, graphiques, écrans ou des logiciels. Les Utilisateurs sont autorisés à n'utiliser PREVIOO qu'aux termes de la Licence.

#### 12.2 Propriété intellectuelle des Utilisateurs

Le Contenu appartient aux Utilisateurs, qui autorisent expressément PLEBISCIT à utiliser le Contenu et/ou toutes autres informations ou données fournies via PREVIOO pour permettre la Souscription.

### 13. Interopérabilité

Conformément à l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle français, les Utilisateurs peuvent obtenir des informations auprès de PLEBISCIT sur l'interopérabilité avec PREVIOO en

adressant leur demande par courrier recommandé à : PLEBISCIT - 96 rue de La Muse - BP 92061 - 17010 La Rochelle cedex 1.

PLEBISCIT dispose d'un délai de deux (2) mois pour envoyer les informations demandées aux Utilisateurs. L'information sera communiquée dans le seul but de remplir ses obligations juridiques. En aucun cas, ces informations seront fournies par les Utilisateurs à un tiers à titre gratuit ou non.

#### **14. Force Majeure**

Aucune partie ne sera responsable pour tout défaut ou retard dans l'exécution causée par des raisons indépendantes de sa volonté, telles que des incendies, inondations, épidémies, famines, tremblements de terre, ouragans et autres catastrophes naturelles ou encore de la réglementation ou des actes de toute autorité ou d'un acte civil ou militaire de toute autorité d'autoréglementation, de guerres, de terrorisme, d'émeutes, de troubles civils, de sabotage, de vol ou d'autres actes criminels de tiers.

#### **15. Divisibilité, renonciation, invalidité**

Les CGU, avec la Politique de confidentialité, constituent l'intégralité de l'accord entre les Utilisateurs et PLEBISCIT concernant PREVIOO. Aucune renonciation par PLEBISCIT à l'une de ses obligations ne doit pas être considérée ou interprétée comme une renonciation à son bénéfice. Si une ou plusieurs stipulations des CGU sont déclarées non valides, les autres garderont toute leur force et portée. Dans ce cas, les Parties devront, si possible, remplacer cette stipulation annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet des CGU.

#### **16. Relations entre les parties**

Les CGU ne pourront en aucun cas être considérées comme établissant entre les Parties une société de fait ou une société en participation ou toute autre situation entraînant entre elles une quelconque représentation réciproque ou solidarité à l'égard des tiers. Les CGU ne généreront aucun lien de subordination entre les Parties qui conservent leur pleine et entière autonomie l'une par rapport à l'autre. Il est strictement interdit aux Utilisateurs de céder tout ou partie de leurs droits et obligations aux termes des CGU.

#### **17. Communication**

Sauf convention contraire, PLEBISCIT est autorisé par les Utilisateurs de les nommer sur n'importe quel document, électronique ou autre, en tant que référence.

Contact pour toute demande : Les Utilisateurs peuvent écrire à PLEBISCIT - 96 rue de La Muse - BP 92061 - 17010 La Rochelle cedex 1 Les Utilisateurs peuvent signaler les abus, de harcèlement, contenu inapproprié, les plaintes de la vie privée ou, plus généralement, toute violation de la loi par un tiers en envoyant une notification à PLEBISCIT avec les informations suivantes :

- Date de la notification ;
- Nom, prénom, l'emploi, l'adresse, nationalité, date et lieu de naissance (et pour une entreprise : forme, nom, adresse et son représentant) ;
- Une description des faits et de leur emplacement ;
- La raison de la notification (avec une explication juridique) ; Une copie de la lettre envoyée à l'auteur du contenu ou la justification que cet auteur ne peut pas être contacté.

#### **18. Réclamations, litiges, attribution de compétence**

##### **18.1 Résolution amiable**

Les parties rencontrant un désaccord concernant la validité, l'interprétation, l'inexécution et/ou l'exécution d'un contrat ou d'une prestation avec PLEBISCIT via PREVIOO s'engagent à privilégier une résolution amiable du litige.

## **18.2 Les présentes CGU sont régies par la loi française.**

Les présentes CGU sont régies par le droit français. Dans l'hypothèse où une version traduite des CGU entre en conflit avec la version française, la version française prévaudra.

DANS LES LIMITES PREVUES PAR LA LOI EN VIGUEUR, TOUT LITIGE QUANT A SA VALIDITE, SON INTERPRETATION OU SON EXECUTION N'AYANT PU ETRE RESOLU A L'AMIABLE, SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA ROCHELLE Y COMPRIS EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

**Attention : Chaque utilisateur doit confirmer avoir pris connaissance de ces présentes CGU afin de valider son abonnement à la solution PREVIOO.**